# ATTESTATION DU RESPECT DES REGLES GENERALES DE CONSTRUCTION

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE ET LYCEE AU BARP (33114)

Je soussigné, Monsieur Jean-Marie MAZIERES, agissant en qualité d'Architecte au nom et pour le compte de l'Atelier des Architectes Mazières, 19 rue Edmond Michelet, 33000 BORDEAUX, concernant l'affaire référencée en objet, m'engage par la présente, conformément à l'article 45 du décret n° 95.260 du 8 Mars 1995, à respecter pour cette opération, l'ensemble des règles générales de la Construction, en application du chapitre 1<sup>er</sup> du titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> du code de la Construction et de l'habitation, en particulier celles relatives à la solidité ainsi que les règles d'accessibilité aux personnes handicapées.

Fait à Bordeaux,

Le 29 janvier 2021

L'Architecte

Ateli des Architectes MAZIERES Architectes D.A.L.G. DE E.S.A. 18 rm Edmon Michelet - BP 60704 3 3 0 0 7 BORD E AUX GEDEX Tél: 05 56 48 51 82 - Fax: 05 56 79 28 43

#### ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

### ENGAGEMENT DU DEMANDEUR EN APPLICATION DU DECRET N° 94-86 DU 26 JANVIER 1994

## CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE ET LYCEE AU BARP (33114)

Je soussigné, nom ou raison sociale :

M. Alain ROUSSET

Agissant en tant que Maître de l'Ouvrage

Adresse:

**CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE** 

14 rue François de Sourdis

33000 BORDEAUX

déclare m'engager à respecter les règles d'accessibilité fixées par le code de la Construction et de la l'Habitation (article L111-7) et par le Code du Travail.

Fait à Bordeaux

Le 29 janvier 2021

Le Maître d'Ouvrage

#### ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

## ENGAGEMENT DU DEMANDEUR EN APPLICATION DU DECRET N° 94-86 DU 26 JANVIER 1994

## CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE ET LYCEE AU BARP (33114)

Je soussigné, nom ou raison sociale : Jean-Marie MAZIERES

Architecte agissant au nom et pour le compte de l'ATELIER

**DES ARCHITECTES MAZIERES** 

Adresse:

19 rue Edmond Michelet

33007 BORDEAUX CEDEX

déclare m'engager à respecter les règles d'accessibilité fixées par le code de la Construction et de la l'Habitation (article L111-7) et par le Code du Travail.

Fait à Bordeaux,

Le 29 janvier 2021

Signature
Atelier Nes Architectes MAZIERES
Architectes D.P.L.G. et D.E.S.A.
13 rue Edmond Michelet - BP 60704
13 0 0 7 B O R D E A U X C E D E X
18 05 50 48 51 82 - Fax: 05 56 79 28 43